

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE SOLIDARITÉS

DIRECTION DE L'ENFANCE ET DE LA FAMILLE

DIRECTION-ADJOINTE DE LA PMI

DEF_DAPMI24_02

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 3221-3 ;

Vu le code de l'action sociale et des familles, notamment ses articles L. 421-6 et R. 421-14 et suivants ;

Vu l'arrêté du président du conseil général en date du 5 novembre 1992 fixant la composition de la commission consultative paritaire départementale (CCPD),

Vu l'arrêté du président du conseil départemental en date du 26 avril 2024 portant désignation des membres de la CCPD ;

Vu le courriel en date du 28 mai 2024 de Madame Stéphanie LEVANEN informant de sa démission en tant que représentante FO suppléante à la CCPD,

Sur proposition de Madame la directrice générale adjointe solidarités,

ARRÊTE :

Article 1 – La composition de la commission consultative paritaire départementale, instituée par l'article L421-6 du code de l'action sociale et des familles est modifiée ainsi qu'il suit :

Membres représentant le Département :

Monsieur le Président du conseil départemental ou, en son absence, Monsieur Dominique LE NINIVEN, vice-président du conseil départemental, Président de la Commission.

Membres titulaires	Membres suppléants
Madame Gaëlle FAVENNEC, Vice-présidente du conseil départemental	Madame Marie-Odile JARLIGANT, Conseillère départementale
Madame Christine PENHOUE, Vice-présidente du conseil départemental	Monsieur Michel JALU, Conseiller départemental
Madame Anne JEHANNO, Conseillère départementale	Madame Sophie LEBRETON, Conseillère départementale
Madame le Dr POPINEAU, Médecin départemental, directrice adjointe de la PMI	Madame Christelle LANNIC, Cheffe de service enfance et parentalité, DAPMI

Publié en ligne le 09/07/2024

Membres représentant les assistants maternels et familiaux :

Membres titulaires	Membres suppléants
Madame Isabelle MONESTIER, Assistante familiale CFDT	Madame Edith NICOL, Assistante familiale CFDT
Monsieur Bruno GUILLEMIN, Assistant familial CFDT	Madame Karine GUILLEMOTO, Assistante familiale CFDT
Madame Lucille AUVRAY, Assistante maternelle UNION ANAMAAAF CASAMAAF CSAFAM	Madame Claire PETIT, Assistante maternelle UNION ANAMAAAF CASAMAAF CSAFAM
Madame Françoise DE MONCUIT, Assistante familiale ADAMFAM	Madame Karine MINOIS, Assistante maternelle ADAMFAM
Madame Pascale ZANOTELLI, Assistante familiale FO	Madame Géraldine LE GUILL-FAMEL, Assistante familiale FO

Article 2 : Madame la directrice générale adjointe solidarités est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sous forme électronique sur le site internet du département (www.morbihan.fr).

Vannes, le 25 juin 2024

Le Président du Conseil départemental

David LAPPARTIENT